

# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 6 septembre 2011, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absente : Mme Pierrette Payeur.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 1er août 2011.
3. Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ.
4. Mandat à la Ville de Plessisville concernant les matières résiduelles.
5. Demande du prix à la tonne pour la fourniture de matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien des chemins municipaux d'hiver 2011-2012.
6. Approbation de l'estimé des réparations pour le camion de déneigement Inter 1981.
7. Appui à la Paroisse de Plessisville concernant les infrastructures routières.
8. Déneigement des cours à l'édifice municipal, à la caserne et à la station de pompage pour la saison 2011-2012.
9. Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés du 24 août 2011.
10. Modification du budget 2011 de l'OMH de Laurierville.
11. Prolongement du mandat de Mme Pierrette Payeur, conseillère.
12. Mandat à Me Daniel Bouchard, pour l'étude du modèle de code d'éthique de la FQM.
13. Période de questions de l'assistance.
14. Changement conduite de chauffage à la salle municipale.
15. Réparation entrée d'eau au garage municipal.
16. Inscription des élus à une formation sur le comportement éthique offerte par la FQM.
17. Formation offerte par l'ADMQ concernant le code d'éthique des employés municipaux.
18. Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale gratuitement pour un souper spaghetti.
19. Formation pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
20. Vidange annuel de la fosse septique commune.
21. Formation offerte par PG solutions sur les améliorations 2012.
22. Projet attestation et bourses d'étude.
23. Demande de gravier chemin privé Rang 8 Est (M. Jacques Demers).
24. Demande d'aide financière de l'organisme ORAPÉ pour le service des collations.
25. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
26. Correspondance.
27. Approbation des comptes.
28. États des revenus et dépenses au 31 août 2011.
29. Varia.
30. Clôture de l'assemblée.

## Résolution : 2011-174

### Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-175**

**Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2011.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2011, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-176**

**Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ.**

**Attendu** que la municipalité a déposé sa programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013, le 7 décembre 2010;

**Attendu** que le projet pour l'installation d'un système de traitement pour les nitrates-nitrites, la dureté de l'eau et de l'ajout d'un système de chloration au réseau d'aqueduc ne pourra se réaliser en 2011, comme prévu à la programmation, mais est plutôt reporté en 2012;

**Attendu** que la municipalité désire également inverser les travaux prévus à la programmation pour 2012 et 2013, en effectuant le pavage d'une partie du Rang 7 Est en 2013 au lieu de 2012, et le pavage d'une partie de la rue Dubé en 2012 au lieu de 2013;

**Attendu** que lors de modification à la programmation, la municipalité doit aviser le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

**Attendu** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ pour les années 2010-2013;

**Attendu** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité avise le MAMROT, que la nouvelle programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ, est la suivante :

**En 2011 :** Pavage Rang 4 sur 1,2 km (140 000 \$)

**En 2012 :** Système pour traiter les nitrites-nitrates, la dureté de l'eau et ajouter un système de chloration au réseau d'aqueduc (150 000 \$)

Pavage rue Dubé sur 750 mètres (100 000 \$)

**En 2013 :** Pavage Rang 7 Est sur 2 km (220 000 \$)

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Que** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-177**

##### **Mandat à la Ville de Plessisville concernant les matières résiduelles.**

**Attendu** que le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2011;

**Attendu** que la MRC de l'Érable a formé un comité de matières résiduelles qui a exploré plusieurs scénarios possibles en lien avec le renouvellement des contrats;

**Attendu** que le comité de la MRC de l'Érable propose de réunir les municipalités ensembles pour procéder à un appel d'offres commun, en confiant la responsabilité à la Ville de Plessisville;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Laurierville délègue sa compétence à la Ville de Plessisville pour pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables;

**Que** la municipalité de Laurierville conserve la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la Ville de Plessisville.

**Que** la municipalité de Laurierville s'engage à défrayer une partie des coûts afférents à l'élaboration du devis ainsi qu'à la conduite du processus d'appel d'offres.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-178**

##### **Matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien des chemins municipaux d'hiver 2011-2012.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix soumis par Les Transports Maggy Beudet inc., soit 14.25 \$ la tonne métrique, pour la fourniture d'environ 800 tonnes métriques de matériaux granulaires 0-3/8 pour l'entretien des chemins d'hiver, représentant un déboursé de 11 400.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le prix inclut la fourniture du matériel granulaire 0-3/8, le tamisage si nécessaire, le chargement, le transport, le mixage du matériel granulaire avec le sel abrasif et la mise en pile.

**Que** le matériel granulaire doit être transporté au 477 avenue Provencher à Laurierville.

**Qu'**un total de 55 tonnes métriques de sel abrasif, fournit par la municipalité, soient mélangées au matériel granulaire 0-3/8, pour ainsi obtenir un pourcentage de sel de près de 7%.

**Que** le matériel granulaire 0-3/8 sera payable une fois mélangé avec le sel abrasif.

**Que** le matériel granulaire 0-3/8 et le sel abrasif doivent être mélangés avant ou le 31 octobre 2011.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2011-179**

##### **Approbation de l'estimé des réparations pour le camion de déneigement Inter 1981.**

**Attendu** que lors de la vérification mécanique du camion de déneigement de marque International de l'année 1981, plusieurs anomalies ont été constatées par le mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec, soit Suspension Victo (1992) inc. à Victoriaville;

**Attendu** que l'estimation des différentes réparations est de 4 282.02 \$, taxes incluses, mais ne comprend pas la réparation du châssis du camion, dont le coût de réparation peut varier considérablement;

**Attendu** qu'un montant de ±2 000 \$ pour la réparation du châssis du camion de déneigement, serait un montant valable selon l'estimateur de Suspension Victo (1992) inc.;

**Attendu** que la réparation du châssis, selon l'estimateur, devrait tenir environ 2 ans;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Suspension Victo (1992) inc., à effectuer les réparations énumérées dans son estimation, incluant la réparation du châssis, sur le camion de déneigement International de l'année 1981, et dont le coût est estimé à environ 6 250.00 \$, taxes incluses, afin de rendre le camion conforme aux normes d'inspection de la Société d'assurance automobile du Québec.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2011-180**

##### **Appui à la Paroisse de Plessisville concernant les infrastructures routières.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'appuyer la Paroisse de Plessisville dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral, afin que les municipalités aient accès à une aide financière équitable, afin de remettre à niveau leur infrastructure routière, le tout tel que plus amplement relaté dans la résolution numéro 134-07-11, adoptée le 4 juillet 2011 par la Paroisse de Plessisville.

**Que** la présente résolution soit expédiée à la Paroisse de Plessisville, à M. Christian Paradis, député de Mégantic-Érable et ministre de l'Industrie et ministre de l'État à l'Agriculture, à M. James Flaherty, ministre des finances

du Canada, à la Fédération Québécoise des Municipalités et à Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-181**

**Déneigement des cours à l'édifice municipal, à la caserne et à la station de pompage pour la saison 2011-2012.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que le tarif horaire de M. Christian Bergeron pour le déneigement est de 65.00 \$, taxes non incluses, celui de la Ferme Mercier enr., par l'entremise de M. Yvon Mercier, est de 70.00 \$, taxes non incluses et celui de M. Patrick Bergeron est de 70.00 \$, taxes non incluses.

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition, pour la saison 2011-2012, de la Ferme Mercier enr., par l'entremise de M. Yvon Mercier, pour le déneigement de la cour à l'édifice municipal au 140 rue Grenier, et ce, au tarif horaire de 70.00 \$, taxes non incluses.

**Que** ce conseil accepte la proposition de M. Patrick Bergeron, pour le déneigement de la cour à la station de pompage au 113 rue Mercier, et ce, au tarif horaire de 70.00\$, taxes non incluses.

**Que** ce conseil accepte la proposition de M. Christian Bergeron, pour le déneigement de la cour à la caserne des pompiers au 146 rue Grenier, et ce, au tarif horaire de 65.00\$, taxes non incluses.

**Que** les déboursés pour les services de déneigement sont estimés à 3 000 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés du 24 août 2011.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne un bref compte-rendu de la dernière rencontre du Comité Famille-Aînés de Laurierville. Le Comité s'est penché sur la définition du terme famille. Après réflexion, le comité a choisi de s'approprier la définition retenue par la MRC de l'Érable dans le cadre de sa Politique familiale adoptée en octobre 2008. La définition du terme famille est la suivante :

« Groupe parent(s)-enfant(s) uni par des liens multiples et variés pour se soutenir moralement, matériellement et réciproquement au cours d'une vie à travers les générations, favorisant ainsi leur développement global ».

Le Comité a également discuté du lancement du plan d'action de la Politique familiale, lequel devrait se dérouler en octobre 2012 lors du souper spaghetti organisé par l'École Ste-Julie. La chargée de projet, Mme Carole Dubois, a présenté le budget aux membres du Comité, lequel budget est de 16 300 \$ pour les 2 années du projet. Un rappel sera expédié par la poste relativement au concours pour un logo sur la Politique familiale et la démarche Municipalité Amie des Aînés. Le Comité 12-18 sera de nouveau approché pour qu'il délègue un représentant sur le Comité famille. Possibilité d'une consultation sur le potentiel des communautés en collaboration avec le Comité régional en développement social. Enfin, la prochaine rencontre se déroulera le 19 septembre prochain.

**Résolution : 2011-182**

**Approbation de la définition du terme « famille ».**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la définition du terme « famille », telle

que proposée par le Comité Famille-Aînés de Laurierville, laquelle est la suivante :

« Groupe parent(s)-enfant(s) uni par des liens multiples et variés pour se soutenir moralement, matériellement et réciproquement au cours d'une vie à travers les générations, favorisant ainsi leur développement global ».

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2011-183**

##### **Modification du budget 2011 de l'OMH de Laurierville.**

**Attendu** que la Société d'habitation du Québec a révisé le budget 2011 de l'OMH de Laurierville;

**Attendu** que les principales modifications sont au niveau des revenus, soient une baisse de 7 353 \$, car seulement 4 loyers de louer actuellement sur une possibilité de 10, et au niveau des dépenses en administration et en conciergerie et entretien, hausse de 2 851 \$, suite à la signature des conventions collectives de la fonction publique.

**Attendu** que suite aux modifications, le déficit révisé pour 2011 est de 55 142\$, au lieu de 44 683 \$, représentant une augmentation de 10 459 \$;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les modifications au budget 2011 de l'OMH de Laurierville, ayant pour effet d'augmenter le déficit de 10 459 \$, soit de 44 683 \$ à 55 142 \$.

**Que** la participation financière de la municipalité au déficit de l'OMH de Laurierville est de 10%, représentant un montant de 5 514 \$.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2011-184**

##### **Prolongement du mandat de Mme Pierrette Payeur, conseillère.**

**Attendu** que Mme Pierrette Payeur, conseillère au siège numéro 1, a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant plus de 90 jours consécutifs, pour cause de maladie;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 317 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

**Attendu** que la municipalité, peut, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité d'assister aux séances, et décréter, en temps utile, que n'entraîne pas la fin du mandat du membre, son défaut d'assister, dû à un motif sérieux et hors de contrôle;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos d'accorder, dans un premier temps, un délai de grâce de 30 jours à Mme Pierrette Payeur, pour son défaut d'assister aux séances du conseil, pour cause de maladie.

**Que** ce conseil, lors de la prochaine séance ordinaire, pourra prolonger ce délai, en décrétant que l'absence de Mme Pierrette Payeur aux séances du conseil, n'entraîne pas la fin de son mandat, pour la période que ce conseil jugera à propos.

#### **Adoptée**

**Résolution : 2011-185**

**Mandat à Me Daniel Bouchard, pour l'étude du modèle du code d'éthique de la FQM.**

**Attendu** que chaque municipalité doit adopter, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux au plus tard le 2 décembre 2011;

**Attendu** que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a fourni un modèle de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, lequel peut servir de base à l'élaboration d'un tel code d'éthique et de déontologie

**Attendu** que ce conseil juge pertinent de faire étudier le modèle de code d'éthique et de déontologie de la FQM, par Me Daniel Bouchard, avocat de Lavery, avocats, afin de bonifier, modifier et/ou abroger, certains énoncés du modèle;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à mandater Me Daniel Bouchard, avocat chez Lavery, avocats, d'émettre ces recommandations au sujet du modèle du code d'éthique et de déontologie élaborer par la FQM, lequel code servira de base pour le code d'éthique et de déontologie de la municipalité de Laurierville.

**Que** les honoraires de Me Daniel Bouchard, pour ce mandat, est d'environ 1 000 \$, taxes non incluses.

**Que** le directeur général est présentement en attente de la décision de 2 ou 3 municipalités intéressées à partager les honoraires de Me Bouchard, dans le cadre de ce mandat.

**Que** ce conseil consent à mandater Me Bouchard pour l'étude du code d'éthique et de déontologie de la FQM, peu importe la décision finale des 2 ou 3 municipalités ayants manifestées de l'intérêt pour ce dossier.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois, désirant savoir si la municipalité a un règlement à propos du patrimoine bâti, car le nouveau propriétaire de l'ancienne école de Rang situé sur le chemin de la Grosse-Ile, a rénové le bâtiment en ajoutant un déclin de vinyle sur les murs extérieurs, enlevant ainsi le cachet de ce bâtiment.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, mentionne que le plan d'urbanisme de la municipalité identifie un secteur patrimonial, lequel est composé de l'église et de l'immeuble au 151 rue Grenier, anciennement l'Hôtel La Maison Blanche. Pour le moment, aucune modification de ce secteur ou l'ajout d'un nouveau secteur n'est prévu.

- Intervention de M. Denis Côté, s'informant si les membres du conseil sont satisfaits des travaux de débroussaillage que ce dernier a réalisé au cours du mois d'août le long des chemins municipaux.

Les membres se disent satisfaits des travaux réalisés.

- Intervention de M. Pierre Cloutier, demandant le pourcentage d'augmentation salariale que la Société d'habitation du Québec a accordé aux salariés de l'OMH.

Le directeur général mentionne que l'augmentation salariale accordé aux salariés de l'OMH de Laurierville par la Société d'habitation du Québec,

est de l'ordre de 18%, et fait suite à la signature des conventions collectives de la fonction publique.

**Résolution : 2011-186**

**Changement de conduite de chauffage à la salle municipale.**

**Attendu** que la conduite alimentant en eau chaude les calorifères dans la salle municipale, laquelle est située sous le plancher de ciment, se détériore de plus en plus, multipliant les fuites, lesquelles sont de plus en plus difficiles à réparer;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'après l'étude de quelques options, pour le remplacement de la conduite de chauffage de la salle municipale, ce conseil choisit l'option proposée par Plomberie 1750 inc., laquelle consiste à installer une nouvelle conduite de 2 pouces de diamètre au plafond de la salle municipale, sur laquelle des conduites de ½ pouce de diamètre seront raccordées afin d'alimenter en eau chaude les calorifères situés près du plancher de la salle.

**Que** le coût des travaux, matériel et main-d'œuvre incluent, est de 20 119.16\$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-187**

**Réparation entrée d'eau au garage municipal.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser la réparation de l'entrée d'eau au garage municipal, laquelle consiste à remplacer la conduite de cuivre de 19 mm entre le garage et la conduite principale du réseau d'aqueduc, soit sur une distance d'environ 75 pieds.

**Que** ce conseil autorise également le remplacement de la conduite alimentant en eau, le système de chauffage du garage, afin de condamner la conduite aménagée sous le plancher de ciment, par une conduite hors sol, laquelle longera les murs du garage.

**Que** le coût des travaux est évalué à 600.00 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-188**

**Inscription à une formation pour les élus.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'inscrire les élus à une formation obligatoire sur le comportement éthique, laquelle est offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités, le samedi 5 novembre prochain à St-Valère de 9h00 à 16h00.

**Que** le coût d'inscription est de 80.00 \$ par participant, pour un total de 480.00 \$, taxes non incluses.

**Que** les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-189**

**Formation pour le directeur général offerte par l'ADMQ.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des



directeurs municipaux du Québec (ADMQ), sur le code d'éthique des employés municipaux, le 3 novembre 2011 à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 148.10 \$, incluant les taxes et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-190**

**Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale gratuitement pour un souper spaghetti.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que le conseil d'établissement de l'École Sainte-Julie, utilise la salle municipale gratuitement, dans le cadre d'un souper spaghetti, au profit de l'École Ste-Julie, le vendredi 30 septembre prochain.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-191**

**Formation pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à participer à une formation offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), sur les droits acquis en matière municipale et en matière agricole, sur l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales et d'une période de questions-réponses sur des sujets choisis par les participants, le 26 octobre 2011 à Victoriaville.

**Que** le coût d'inscription est de 273.42 \$, incluant les taxes et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-192**

**Vidange annuel de la fosse septique commune.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à faire vidanger la fosse septique commune située derrière le 102 rue Grenier, par l'entreprise Protecto-Sol.

**Que** le coût pour la vidange de la fosse septique commune est de 1460.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-193**

**Formation offerte par PG Solutions sur les améliorations 2012.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une journée de formation offerte par PG Solutions, portant sur les nouveautés et améliorations 2012 des modules de Taxation, Grand-livre et Comptes fournisseurs, laquelle se déroulera le 19 octobre prochain à Drummondville.

**Que** le coût d'inscription est de 275.00 \$, taxes non incluses.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-194**

**Projet attestation et bourses d'étude.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser un montant de 300 \$ à Partenaires 12-18 Érable, organisme sans but lucratif, dans le cadre de son nouveau programme de reconnaissance d'implication bénévole pour les jeunes de 12 à 18 ans.

**Que** le programme consiste à souligner l'implication bénévole de 3 jeunes de Laurierville, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 juillet 2012, selon des critères de sélection déterminés.

**Que** Partenaires 12-18 Érable remettra, en collaboration avec la Caisse Desjardins de l'Érable, une bourse d'étude de 200 \$, à 3 jeunes qui se sont démarqués durant la période susmentionnée par leur implication bénévole au sein de la communauté.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-195**

**Demande de gravier pour un chemin privé.**

**Attendu** que M. Jacques Demers demande, en son nom et celui des autres utilisateurs du chemin privé situé sur le lot numéro 395, soient MM. Benoît Marcoux, Éric Fortier, Sylvain Côté et Normand Daigle, tous propriétaires d'une partie du lot numéro 410, la fourniture de gravier pour l'entretien dudit chemin privé;

**Attendu** qu'il existe plusieurs chemins privés sur le territoire de la municipalité, lesquels desservent parfois un ou deux citoyens, mais à l'occasion plus d'une dizaine de citoyens;

**Attendu** qu'il deviendrait hasardeux de traiter équitablement tous les propriétaires de chemin privé;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil refuse la demande formulée par M. Jacques Demers, pour la fourniture de gravier pour l'entretien du chemin privé aménagé sur le lot numéro 395.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-196**

**Demande d'aide financière pour service collations.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité verse un montant de 250.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année 2011-2012, dans le cadre du service de collations pour les jeunes du primaire, lequel est offert gratuitement aux familles à faible revenu de la MRC de l'Érable.

**Que** le service consiste à donner à chaque enfant admissible, une pomme et un fromage à chaque jour d'école durant l'année scolaire.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-197**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2 000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Invitation de la Coop de solidarité du Marché public de l'Érable et de la Ville de Plessisville à un souper gastronomique et une conférence de M. Alain Samson, le samedi 1<sup>er</sup> octobre prochain au Carrefour de l'Érable de Plessisville, en guise d'activité de clôture de la saison estivale du marché public.

**Résolution : 2011-198**

**Invitation à un souper-conférence.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de déléguer Mme Julie Bernard, conseillère, au souper-conférence organisé par la Coop de solidarité du Marché public de l'Érable et la Ville de Plessisville, le samedi 1<sup>er</sup> octobre prochain au Carrefour de l'Érable.

**Que** le coût d'inscription au montant de 80.00 \$ par participant est défrayé par la municipalité.

**Adoptée**

- Demande de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), pour l'adoption d'une résolution d'appui concernant la place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

**Résolution : 2011-199**

**La place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.**

**Attendu** que le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

**Attendu** que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

**Attendu** que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

**Attendu** que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

**Attendu** que dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;

- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

**Attendu** que lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'appuyer les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

**De transmettre** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

#### **Adoptée**

- Réception d'un avis de la Commission de protection du territoire agricole, à l'effet qu'une entreprise du New Jersey, demande l'autorisation de se porter acquéreur de la propriété de M. Michel Martineau, située au 1180 Route 116, comme prévu à la Loi lorsque l'acquéreur n'est pas résident.
- Invitation de la Ville de Victoriaville a participé au 1<sup>er</sup> Forum sur le développement durable, les 26 et 27 octobre prochain à Victoriaville.

Aucune délégation à ce Forum.

- Invitation du CLD de l'Érable à un 5 à 7 qui marquera le lancement de la nouvelle campagne de positionnement du territoire, le jeudi 15 septembre prochain à l'Église de Sainte-Sophie d'Halifax.

Le maire, M. Marc Simoneau, et un conseiller, M. Daniel Fortin, participeront à cette activité.

- Invitation de la présidente de la Table des aînés de la MRC de l'Érable, Mme Pierrette Fradette, à participer à un brunch, le 30 septembre prochain à Plessisville, pour souligner la Journée internationale des personnes âgées.

Aucune délégation à cette activité.

- Lettre de la députée de Lotbinière, Mme Sylvie Roy, confirmant une participation financière de 1 000 \$, pour l'aménagement de 2 modules de jeux.
- Invitation de la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec, à une rencontre consultative dans la MRC de l'Érable, en vue d'élaborer un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale, laquelle se tiendra le 22 septembre prochain au Carrefour de l'Érable à Plessisville.

Aucune délégation à cette rencontre.

#### Liste des comptes

Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	76.67
Gilles Bissonnette : Entretien des fleurs	543.48
Librairie Lepage : Achat livres pour bibliothèque en juillet	103.31
Dubois Plessisville : Rép. sur camionnette	268.43
Carte Sonic : Essence du 18-07-11 au 01-08-11	329.10
Receveur Gén. Canada : Remise féd. d'août 2011	1 525.75
Ministre du Revenu : Remise prov. d'août 2011	3 770.01
Salaire : Rémunération employés sept. 2011	10 825.09
SSQ : Régime-retraite employés sept. 2011	1 127.28
Industrielle Alliance : Ass.-collective employés sept. 2011	1 080.59
Financière Banque Nationale : Intérêts et capital emprunt	16 387.00
Ville de Plessisville : Frais cour municipale	216.51
Claire Gosselin : Ass.-collective et frais de déplacement sept. 2011	121.81
OMH de Laurierville : Prog. supplément au loyer en sept. 2011	94.59
Vertisoft : Hébergement sécurisé courriels (3) et contrat 5 ans	382.79
Publications CCH : Mise à jour code règlements municipaux	406.35
Les Editions juridiques : Mise à jour code proc. Civile	73.50
Fonds d'information sur le territoire : 1 mutation en août 2011	3.00
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque en août 2011	127.50
Buropro : Achat livres pour bibliothèque	176.00
Centre local de dév. De l'Érable : Publicité guide Parc linéaire	185.00
Gaudreau environnement : Traitement pelouse (matière organique)	835.44
Mégaburo : Papeteries bureau	75.11
XEROX : contrat pour photocopieur	65.91
Distributions R. Lachapelle : Produits nettoyage édifice	134.26
Biolab : Analyses d'eau en août 2011	781.83
Goudreault Electrique inc. : Réparation sentinelle édifice	36.28
Marius Marcoux & fils : Réparation 5 luminaires	596.40
Denis Côté : Débroussailleuse branches	4 306.37
Suspension Victo : Vérification et réparation camion	956.64
Poudrier : Réparation souffleur	312.85
Machinerie Mailhot : Réparation souffleur	71.52
Transports Maggy Beaudet : Travaux drain près Industries Rive-Sud	1 367.10
Distribution Brunet inc : Tuyaux cuivre pour aqueduc	644.55
Sinto : Matériels garage et camion	103.95
KMB excavation : Location niveleuse	546.84
Pavage Lagacé et Frères : Rép. asphalte ponceau Rte Grosse-Ile	740.51
EMP : Travaux creusage fossés rang 5	5 019.54
Coop des Appalaches : Ponceau rg 5, pièces édifice, garage ...	1 407.12
Bell Canada : Service pour septembre.	635.89

Hydro-Québec : Luminaires de rues pour août.	879.75
Petite caisse : Nettoyage nappes et frais de poste.	115.92
ORAPÉ : Service pour août.	232.50
Régie de la Mauricie : Service pour août.	2 914.09
Gaudreau Environnement inc. : Service pour août.	5 286.77

**Résolution : 2011-200**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 août 2011.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 août 2011, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 185 704.30 \$, et des déboursés au montant de 979 244.97 \$, laissant un solde en caisse de 298 522.58 \$.

**Varia.**

Aucun sujet.

**Résolution : 2011-201**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**